



Programme de sélection Âne Bourbonnais

Nom de l'organisme de sélection : Association Française de l'Âne Bourbonnais

Nom de la race concernée par le programme de sélection : Âne Bourbonnais

Siège social : Pôle Asin, 4 Chemin de la Cornille – 03360 BRAIZE

Site web : www.anebouronnais.fr

Adresse électronique : contact.anebouronnais@gmail.com

Sommaire

1 - Présentation de l'organisme de sélection.....	3
I/ Historique et actions.....	3
II/ Organisation :	3
III/ Commissions :	3
a) Commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais.....	4
b) Commission nationale d'approbation	4
2- Présentation de la race et de son programme de sélection	5
3- Standard de la race	6
4 – État des lieux du cheptel et des éleveurs.....	7
I/ Éleveurs :.....	7
II/ Cheptel reproducteur :	7
5- Objectifs et mise en œuvre	7
I/ Objectifs et indicateurs à l'horizon 2026.....	7
II/ Actions mises en œuvre :.....	8
a) Moyens.....	8
b) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du nombre d'éleveurs	8
c) Actions mise en œuvre pour l'augmentation du nombre d'ânesses saillies	8
d) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du taux de réussite des saillies.....	8
e) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du taux de participation au contrôle de performance	8
f) Programme de sélection	9
g) Contrôle des accouplements consanguins via Cupidon.....	10
6 - Règlement du livre généalogique	11
7- Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté.....	13
8- Mise en œuvre du contrôle de performances	13
I/ Délégation du contrôle de performances :	13
II/ Organisation du contrôle de performances :	14
III/ Description du contrôle de performances :.....	15

1 - Présentation de l'organisme de sélection

I/ Historique et actions

L'Association de l'Âne Bourbonnais a vu le jour à Braize, dans l'Allier, berceau de race le 30 mars 1994.

Elle est issue d'une concertation entre éleveurs et passionnés qui œuvraient déjà depuis 1986, année de la première Foire aux Anes de Braize, dont le succès grandissant leur a fait prendre conscience de la place et du rôle de l'équidé dans la vie rurale locale et de l'intérêt qu'il suscitait auprès du public.

C'est donc sur l'initiative d'un petit groupe de passionnés, amoureux de l'âne que s'est constituée cette association.

Son but était de promouvoir, de revaloriser et de réhabiliter un des maillons du patrimoine régional qui se trouvait en perdition.

Après un recensement du cheptel, l'identification des sujets, l'élaboration d'un standard, la mise en place du suivi génétique, l'association toujours active œuvra pour que l'Âne Bourbonnais soit officiellement reconnu par les Haras Nationaux le 25 octobre 2002.

Depuis cette date, la porte des salons et diverses manifestations de races asines est ouverte à l'Âne Bourbonnais où l'association et ses bénévoles ne cessent de le présenter :

- Sa promotion est ainsi faite sur les concours nationaux (modèle et allure, maniabilité en main ou attelée, utilisation), lors de fêtes et de foires, en démonstration de travaux agraires, lors de manifestations locales comme la foire de Braize qui se tient chaque dernier dimanche d'août.
- Sa pérennité est vérifiée par sa présence et son développement dans les activités de loisirs, nettoyage urbain (piquetage), son utilisation dans les travaux agraires, le maraîchage, la viticulture, la production de lait d'ânesse, l'asinothérapie.

L'Association compte au 31 mars 2023, 91 adhérents dont 34 sont des éleveurs et/ou utilisateurs d'âne bourbonnais.

L'objectif de l'association est la préservation de la race. A ce titre, l'association assure, avec la commission du Livre Généalogique, la gestion et le suivi des sujets, la prospection et la détection d'animaux pour inscription à titre initial, et fédère l'engagement et la responsabilisation des éleveurs. Par ses actions locales, elle valorise l'image de l'Âne Bourbonnais dans le paysage Auvergnat et plus particulièrement dans le département de l'Allier où il puise ses origines et où son activité agricole intensive a été relevée au cours des siècles précédents.

Par le biais de la presse locale, par son implication dans des projets d'enseignement ou de divertissement régional, elle contribue à la mise en valeur de son âne dans la société actuelle.

II/ Organisation :

Conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, les membres de l'association française de l'Âne Bourbonnais adhèrent à ses statuts, dont les modifications sont enregistrées auprès de la préfecture de l'Allier.

Lesdits statuts sont précisés par un règlement intérieur élaboré par le conseil d'administration de l'association.

Le bureau de l'association établit le budget prévisionnel.

L'association fonctionne grâce au bénévolat de ses adhérents et n'emploie pas de salarié.

Les statuts, le règlement intérieur de l'association sont consultables sur son site internet (www.anebourbonnais.fr).

III/ Commissions :

L'association désigne en son sein :

- la commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais ;
- la commission nationale d'approbation de l'Âne Bourbonnais.

a) Commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais

1) Composition

La commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais se compose de 7 représentants de l'association française de l'âne bourbonnais, dont un président, nommés par le conseil d'administration parmi les membres de l'association pour 3 ans.

Le président de l'association est également membre de la commission.

Sur l'initiative du président de la commission, cette dernière peut s'adjoindre d'experts avec voix consultatives.

2) Mission

La commission du livre généalogique de l'Âne Bourbonnais est chargée :

- a) de définir les objectifs de sélection et le programme de sélection de l'âne Bourbonnais ;
- b) de valider avec l'IFCE la convention de délégation pour la gestion de l'enregistrement des animaux dans la base de données centrale, l'émission de leur document et la certification de leur parenté ;
- c) de valider avec la SFET la convention de délégation pour la réalisation du contrôle de performance ;
- d) de tenir à jour la liste des personnes habilitées à juger les animaux et de définir les modalités d'habilitation des personnes intervenant dans le contrôle de performance de l'âne Bourbonnais ;
- e) de désigner annuellement les membres de la commission nationale d'approbation.

3) Règles de fonctionnement

La commission se réunit à la demande de son président ou du tiers de ses membres. La convocation écrite est adressée aux membres de la commission au moins 15 jours avant la date de la réunion par voie postale ou électronique.

La commission peut se réunir physiquement et/ou en distanciel.

Si ses décisions ou recommandations ont un caractère public, les délibérations sont confidentielles.

La commission peut valablement délibérer, pour toute question inscrite à l'ordre du jour, si au moins 4 membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

La commission peut déléguer certains de ses membres pour la représenter pour l'exercice de ses missions.

Les membres non excusés qui n'auront pas assisté à trois réunions consécutives seront considérés comme démissionnaires.

b) Commission nationale d'approbation

1) Composition

La commission nationale d'approbation est composée d'au moins 2 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) de l'Association Française de l'Âne Bourbonnais nommés par la Commission du Livre Généalogique de l'Âne Bourbonnais et choisis dans la liste des personnes habilitées à juger les animaux, dont le Président de la Commission du Livre Généalogique de l'Âne Bourbonnais.

Un représentant de l'IFCE peut être invité en tant qu'expert.

2) Missions

La commission nationale d'approbation examine les sujets éligibles. Elle statue sur les demandes d'inscription à titre initial. Elle prononce l'approbation des baudets ou leur ajournement.

2- Présentation de la race et de son programme de sélection

Race : Âne Bourbonnais	
Historique	<p>L'âne Bourbonnais puise ses origines dans le nord du Massif Central, berceau des ducs de Bourbon.</p> <p>La province Bourbonnaise est composée de l'actuel département de l'Allier, d'une partie du Cher nommée le Boischaud, effleure la partie nord du Puy de Dôme ainsi qu'une petite bande à l'extrême sud de la Nièvre.</p> <p>Fin du 19ème et début du 20ème siècle, la densité asine très importante est aussi liée à une certaine catégorie sociale : celle des métayers et petits fermiers. Sa taille moyenne et la robustesse de ses membres ont valu à l'âne Bourbonnais d'être utilisé pour les travaux agricoles ; il assure les tâches de petits labours, hersage et fenaison des lopins de terre ainsi que l'entretien de la vigne. Ces activités l'on modelé en lui donnant un aspect solide et bien équilibré.</p> <p>Outre le secteur agricole, l'âne est impliqué à chaque moment de la vie quotidienne. Bien souvent attelé, il était le seul moyen de transport : pour la laitière livrant ses bidons de lait, la fermière se rendant au marché vendre ses légumes. L'hiver nous le retrouvions au coin de la rue, compagnon favori du marchand de marrons ou effectuant les livraisons du charbonnier.</p> <p>Un domaine où il fut précurseur et déjà bien présent : le tourisme ! En effet, Vichy, grande station thermale du début du 20ème siècle, proposait à ses curistes la visite de la ville et ses parcs en voiture menée par notre âne.</p> <p>L'Âne Bourbonnais reste aujourd'hui un acteur constant de la vie quotidienne : compagnon de travail agricole et urbain, de thérapie, ou de loisirs.</p>
Livre généalogique	<p>Depuis 2002</p> <p>Le livre généalogique français de l'Âne Bourbonnais constitue le livre généalogique d'origine de la race.</p>
Caractéristiques principales de la race	<p>Calme et patient, il est facile à éduquer et est également adapté à la traction, c'est aussi un âne rustique et solide qui ne craint pas de porter de lourdes charges.</p> <p>Les principales caractéristiques physiques recherchées qui font l'homogénéité de la race et qui constituent la base du standard présenté dans le présent document sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'ossature, qui doit être forte surtout pour les baudets ; la taille (voir standard de race) ; la couleur de la robe (voir standard de race).
Zone géographique du programme de sélection	<p>Pays d'origine : France</p> <p>Applicable en France, pas d'extension à ce jour</p> <p>Le bassin de race se situe en Auvergne Rhône Alpes et plus particulièrement dans l'Allier, une partie du Cher nommée « le Boischaud », effleure la partie nord du Puy-de-Dôme ainsi qu'une petite bande à l'extrême sud de la Nièvre.</p>

3- Standard de la race

- 1) **TAILLE à 3 ans** : Mâle : 1m25 à 1m35
Femelle : 1m20 à 1m35

Une tolérance de 2 cm est admise pour les animaux inscrits au titre de l'ascendance présentant un type et une conformation excellents.

- 2) **ROBE** : Bai (toute nuance acceptée), « chocolat » avec bande cruciale dite « Croix de Saint- André »

Ventre blanc ou clair incluant l'ars, l'aine et l'intérieur des postérieurs.

- 3) **TETE** : Chanfrein rectiligne, arcades saillantes, contour des yeux clair parfois cerné de roux, paupières soulignées.

Front droit, bout de nez gris clair parfois cerné de roux.

- 4) **OREILLES** : Longues, orientées verticalement, de la couleur de la robe

- 5) **ENCOLURE** : Forte, implantée à mi-corps, bien dirigée et équilibrée avec la tête

- 6) **MEMBRES** : Solides et osseux aux articulations marquées. Ils sont musclés, l'avant-bras fourni et le canon court

- 7) **DOS** : Rectiligne et musculeux

- 8) **ARRIERE-MAIN** : Solide, ronde ou déclive.

Queue assez longue.

- 9) **SABOTS** : Sabot droit, talon marqué.

Défauts rédhibitoires : Absence de bande cruciale

4 - État des lieux du cheptel et des éleveurs

I/ Éleveurs :

En France

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2022
NB PROPRIETAIRES ANESSES ACTIVES	14	7	7	9	12	9	12
NB NAISSEURS	9	10	4	5	8	6	6
NB DE NAISSANCES	17	19	10	12	12	19	14

La répartition des éleveurs est de 49% dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (30% dans l'Allier), les départements limitrophes de l'Allier (18-58-23-36) comptent 13% des éleveurs.

Les naisseurs se situent principalement en Auvergne.

Le nombre de naissances restent stables sur les 6 dernières années pour un nombres d'éleveurs relativement équivalents.

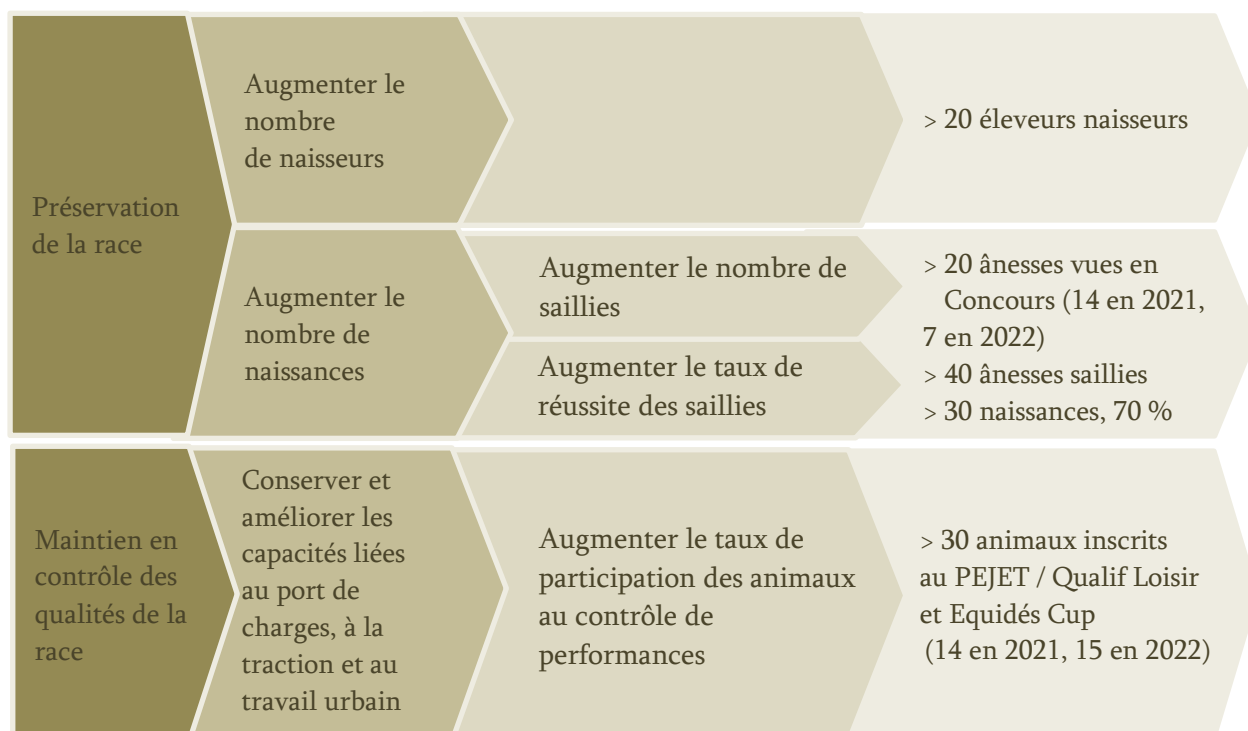
II/ Cheptel reproducteur :

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2022
NB BAUDETS ACTIFS	5	5	5	6	6	6	8
NB POULINIÈRES ACTIVES	25	21	23	24	33	28	28
NB DE NAISSANCES	17	19	10	12	12	19	14

La majorité des baudets se situent en Auvergne (Allier et Puy de Dôme) comme les poulinières actives. Pour un nombre de poulinières actives stables, le nombre de baudets a augmenté permettant d'améliorer la variabilité génétique de la race. L'association reste active pour inciter à la reproduction et trouver de nouvelles souches génétiques.

5- Objectifs et mise en œuvre

I/ Objectifs et indicateurs à l'horizon 2026



II/ Actions mises en œuvre :

a) Moyens

Afin d'atteindre ces objectifs, l'association s'appuie principalement sur ses adhérents et leurs cotisations. Elle bénéficie de l'appui de la SFET et de l'IFCE (voir présentation de l'organisme de sélection).

L'Association bénéficie également du soutien de la Région AURA et du Département de l'Allier.

b) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du nombre d'éleveurs

Présence sur un maximum de manifestations (ex : SIA, Tech&Bio, Sommet de l'élevage de Cournon, Foire aux ânes diverses et salon du Cheval, ...) afin de promouvoir l'élevage de l'âne bourbonnais auprès des jeunes et/ou futurs agriculteurs mais également auprès des municipalités ou prestataires dans le cadre du travail urbain.

Une réflexion est en cours concernant la sensibilisation du public à l'utilisation de l'âne bourbonnais afin d'accroître la demande d'utilisation des ânes auprès des particuliers et structures diverses (campagne publicitaire via les réseaux sociaux ou autre support), intervention et/ou démonstration dans les lycées agricoles et Maisons Familiales Rurales, partenariat avec des écoles, proposition de stages chez les éleveurs.

c) Actions mise en œuvre pour l'augmentation du nombre d'ânesses saillies

Afin de conserver la diversité génétique, nous envisageons d'augmenter le nombre d'individus inscrits à titre initial, présentant un intérêt pour la race d'un point de vue morphologique que pour ses aptitudes au travail.

Un travail de recensement des animaux inscrits au livre généalogique est en cours afin de favoriser la mise à la reproduction d'ânesses représentant un intérêt majeur pour la race du fait de leur ascendance.

Les membres de l'Association s'appuient sur l'outil Cupidon pour raisonner les accouplements

L'Association a augmenté la politique d'encouragement pour les ânesses suitées en 2023 et suit les ânesses à partir de 1 an via le concours National de race et les épreuves PEJET Travail, Caractérisation et Modèle et Allures.

d) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du taux de réussite des saillies

Il est envisagé de proposer un accompagnement des étalonniers aux différentes techniques de monte pour un meilleur taux de réussite des saillies, l'intervention d'un référent de l'IFCE est souhaitée.

L'Association conseillera aux propriétaires d'ânesses saillies de réaliser des échographies afin de sécuriser la saillie mais aussi de prévenir des difficultés de gestation ou de mise bas.

e) Actions mises en œuvre pour l'augmentation du taux de participation au contrôle de performance

Il est envisagé d'organiser des concours en dehors du berceau de race dans le but de toucher un maximum d'éleveurs. L'organisation d'Equidés cup et de Qualification Loisir reste un levier important pour inciter les éleveurs quel que soit leur activité (utilisateurs de loisir ou professionnel) à présenter leurs animaux aux épreuves qui les intéressent le plus (bât pour les loueurs d'ânes ou randonneurs, traction pour les prestataires de service en maraichage ou maraicher, etc...).

f) Programme de sélection

L'association a mis en place des objectifs de sélection et des épreuves pour contrôler la performance des animaux reproducteurs.

1) Objectifs de sélection

Objectifs de sélection	
Port de charges	Traction

2) Critères de sélection des baudets

Caractère évalué	Critère recherché	Méthodes d'évaluation
Ossature	Forte	Examen M&A
Tension du dos	Tendu	
Longueur du dos	Court	
Taille	Conforme au standard	Toisage
Aptitudes au travail	Calme et volontaire pour le travail en traction	Epreuves de traction
	Calme et docile en situation de travail, suit volontairement son meneur dans ses déplacements et franchissement d'obstacles en main	Épreuve d'Éducation & Épreuve Travail en main Concours épreuve

L'association organise au moins un concours par an, au cours duquel a lieu la commission d'approbation. Seuls les animaux approuvés sont autorisés à reproduire dans la race (voir règlement du livre généalogique).

Les modalités d'examen des animaux par la commission nationale d'approbation sont précisées dans le règlement des concours de l'association.

Examen M&A :

Un animal est qualifié avec une note globale supérieure ou égale à 60/100.

Aptitude au travail :

Tout candidat doit obtenir une note d'au moins 40 points sur 60 au concours épreuve ou avoir validé son PEJET 2 ou 3 ans.

3) Caractérisation

La diversité génétique des reproducteurs mâles est également caractérisée via la SFET et l'IFCE. Cette donnée est communiquée via Cupidon (<https://cupidon.sfet.fr/>), ce qui permet d'informer les éleveurs sur l'originalité et la diffusion du patrimoine génétique de chaque mâle approuvé.

Exemples d'indicateurs diffusés par Cupidon :

- coefficient d'originalité,
- nombre total de produits,
- nombre de produits reproducteurs,
- % des saillies dans la race (N-1 et N-1 à N-3).

Par ailleurs, tous les animaux inscrits au livre généalogique de l'Ane Bourbonnais sont

encouragés à participer au Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail (PEJET) de la Société Française des Équidés de Travail (SFET) afin de :

- compléter la caractérisation des reproducteurs, utile aux éleveurs pour le raisonnement des accouplements,
- réaliser une évaluation collective des animaux.

Caractérisation des animaux inscrits au livre généalogique de la race		
Caractère évalué	Critère	Méthodes d'évaluation*
Ossature	Forte	Pointage
Tension du dos	Tendu	
Longueur du dos	Court	
Taille	Conforme au standard	
Caractère	Docile	Test de tempérament simplifié Epreuve d'éducation 2 ans
Aptitudes à la traction	Calme et docile en situation de travail. Marche volontairement devant son meneur dans ses déplacements et franchissement d'obstacles aux longues rênes.	Épreuve Travail à pied 2 ans Épreuve traction 3 ans Épreuve attelée 3 ans
Aptitudes au portage	Capable de porter une charge sur un parcours avec franchissement d'obstacles, dans le calme en écoutant les indications de son meneur.	Épreuve Travail en main 2 ans Épreuve bâlée 3 ans
Aptitudes montées	Calme et docile au montoir et au franchissement d'obstacles	Epreuve montée 3 ans

* <https://www.equides-excellence.fr/>

g) Contrôle des accouplements consanguins via Cupidon

Cupidon (<https://cupidon.sfet.fr/>), déjà cité précédemment, permet également, grâce à un système de recommandations, un conseil aux propriétaires de femelles qui permet d'éviter un certain nombre d'accouplements consanguins. Ce contrôle est effectué par simple sensibilisation des éleveurs qui gèrent eux-mêmes le raisonnement de leurs accouplements, en les informant des possibilités de croisements non consanguins pour leurs reproductrices.

6 - Règlement du livre généalogique

Article 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au Livre Généalogique de l'Ane bourbonnais. Il est établi par la commission du Livre Généalogique et s'applique à tous les éleveurs participant au programme de sélection de l'Âne bourbonnais.

L'Association de l'Ane Bourbonnais est chargée de l'application du présent règlement.

Cependant, les missions d'identification, d'enregistrement et de certification des origines, ainsi que la tenue matérielle du livre généalogique, sont confiées, par délégation, à l'établissement public « Institut Français du Cheval et de l'Équitation » (IFCE) (voir point 6).

Pour le contrôle de performance, l'association française de l'âne bourbonnais fera également appel à la Société Française des Equidés de Travail (SFET) (voir point 7).

Article 2

Le Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais est composé d'un livre unique où sont inscrits les sujets conformes au standard de la race et les sujets présentant un intérêt génétique particulier pour la conservation de la race.

Le Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais comprend :

- 1- Un répertoire des Baudets approuvés pour produire dans la race
- 2- Un répertoire des Produits
- 3- Un répertoire des ânesses

Les inscriptions au répertoire des Produits se font au titre de l'ascendance ou à titre initial.

Article 3

Inscription au titre de l'ascendance

1- Sont inscrits automatiquement à la naissance au livre généalogique de l'Ane bourbonnais, tous les produits :

a) issus :

1. d'un baudet approuvé et autorisé selon les conditions fixées à l'article 5 ;
 2. d'une ânesse âgée d'au moins 3 ans l'année de la saillie, inscrite au livre généalogique de l'Ane Bourbonnais ;
- b) identifiés conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur ;
- c) ayant reçu un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, « M » en 2022 ;
- d) enregistrés auprès de la base de données centrale sanitaire et zootechnique des équidés tenue par l'IFCE qui délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation ;
- e) de robe bai (toutes nuances acceptées) ou chocolat avec bande cruciale dite « croix de Saint André ».

2- Peuvent être inscrits au Livre Généalogique de la Race de l'Ane Bourbonnais sur demande de leur propriétaire adressée à l'Association Française de l'Ane Bourbonnais, les animaux portant la seule appellation « Ane » ou « origine Constatée » du fait de l'inscription de leur mère postérieurement à leur propre immatriculation.

Article 4 **Inscription à titre initial**

1- Animaux concernés :

Les animaux portant la seule appellation « Ane » « origine constatée » ou « origine non constatée » âgés d'au moins trois ans, préalablement identifiés.

2- Procédure d'inscription :

Le propriétaire doit faire la demande d'inscription auprès de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais.

L'animal doit faire l'objet d'une identification électronique selon des modalités conformes à la réglementation.

L'Animal doit être présenté à la commission nationale d'approbation qui prend sa décision en fonction du règlement des concours.

La commission nationale d'approbation inscrit au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais les animaux strictement conformes au standard de la Race Ane Bourbonnais et les animaux qui présentent un intérêt particulier pour la conservation de la race, avec la possibilité de représenter une seule fois le sujet à la commission en cas d'ajournement.

Article 5 **Approbation des baudets**

Pour être approuvé, pour produire au sein du Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais, les candidats baudets doivent :

- a) Être inscrits au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais ;
- b) Être âgé d'au moins 3 ans au moment de la commission d'approbation ;
- c) Être identifiés conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur ;
- d) Avoir reçu un avis favorable de la Commission Nationale d'Approbation ayant examiné les points détaillés dans le règlement des concours de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais ;
- e) Avoir satisfait au concours épreuve selon les modalités détaillées dans le règlement des concours de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais ou avoir validé un concours d'utilisation.

Afin d'être autorisés à reproduire et obtenir des cartes de saillie, les étalons doivent ensuite avoir leur génotype déterminé.

Article 6 **Techniques de reproduction**

Les produits issus de monte naturelle (en liberté, en main) sont inscriptibles au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.

Les produits issus d'insémination animale sont inscriptibles au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.

Les produits issus de l'utilisation de transfert d'embryons sont inscriptibles au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.

Aucun produit né d'une technique de reproduction par clonage ne peut être inscrit au Livre Généalogique de l'Ane Bourbonnais.

Article 7

Les examens d'animaux, l'instruction de dossier individuel, l'inscription à titre initial, l'approbation des baudets peuvent se faire à titre onéreux, ainsi que les inscriptions aux concours épreuves, au profit de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais selon un barème établi chaque année par le Conseil d'Administration de l'Association Française de l'Ane Bourbonnais.

7- Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté

L'Association Française de l'Âne Bourbonnais délègue à l'IFCE la tenue matérielle du livre généalogique et la certification de l'appartenance à la race bouronnaise.

Tous les animaux font l'objet d'une identification de terrain réalisée par un vétérinaire ou un agent IFCE autorisé. Elle consiste à apposer un transpondeur dans l'encolure, effectuer le relevé des marques naturelles et, le cas échéant, à effectuer un prélèvement sanguin.

Les ânes bouronnaise sont accompagnés par un document d'identification émis par l'IFCE en tant qu'organisme délégataire dans le cadre des dispositions du Règlement d'exécution UE 2021/963 et enregistrés auprès de la base de données centrale sanitaire et zootechnique des équidés, tenue par l'IFCE. Ce dernier établit également une carte d'immatriculation pour les produits nés en France.

L'IFCE assure également la certification de leur parenté. Les pedigrees sont consultables sur <https://infochevaux.ifce.fr/>

Ces missions sont décrites de manière détaillée dans le cahier des charges de l'IFCE relatif à l'identification, l'enregistrement et la certification des origines des équidés, établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celui-ci est téléchargeable en cliquant sur le site de l'IFCE. A la date du 16 novembre 2022, le lien est le suivant :

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/infos-tarifs-sire/informationsjuridiques/>

8- Mise en œuvre du contrôle de performances

I/ Délégation du contrôle de performances :

L'Association Française de l'Âne Bourbonnais délègue à la Société Française des Équidés de Travail (SFET) la mise en œuvre de son contrôle de performances.

SFET – 17 cours Xavier Arnoz 33000 BORDEAUX

gestion@sfet.fr

<http://www.sfet.fr>

La SFET est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture en tant qu'organisme tiers chargé du contrôle des performances via l'arrêté du 11 septembre 2017. L'agrément est en cours de renouvellement.

Dans ce cadre, la SFET est notamment chargée du recueil des données de performance.

Ce recueil s'effectue selon la convention de délégation, signée entre l'OS et la SFET, et le cahier des charges du Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail (PEJET) : <https://www.equides-excellence.fr/page/reglements-des-circuits-sfet>

Les données recueillies sont consolidées sur la base SFET puis transférées à l'IFCE pour analyse suivant les demandes de l'OS.

La SFET diffuse également les données sous la forme suivante :

- Pour chaque équidé un document récapitulatif, le Passeport Excellence, est disponible sur le site Équidés&Excellence (<https://www.equides-excellence.fr/>) dans l'espace éleveur.

- De plus, toutes les participations, tous les résultats et qualifications obtenus par l'équidé sont visibles sur le site Équidés&Excellence.

Chaque OS peut à tout moment demander une extraction concernant ses équidés auprès de la SFET. L'OS a en charge les analyses qui lui permettront de contrôler les critères de sélection mis en place pour la race. Il peut déléguer à la SFET l'analyse de la base ou à l'IFCE pour toutes analyses spécifiques en fonction des besoins de son programme de sélection.

Chaque OS dispose d'un accès dédié dans « Équidés&Excellence » afin de :

- Valider les épreuves relatives à la race
- Consulter et suivre les résultats de ses équidés

II/ Organisation du contrôle de performances :

L'Association Française de l'Âne Bourbonnais est à la fois :

- un organisme de sélection faisant appel à la SFET pour la mise en œuvre de son contrôle de performances,
- un organisateur de concours appartenant au corps des officiels des circuits de la SFET (ces concours peuvent comporter des épreuves ouvertes à d'autres races).

a) Rôle de la commission du livre généalogique

1) La commission du livre généalogique définit :

- les objectifs de sélection du programme de sélection de l'âne bourbonnais,
- le règlement du livre généalogique de l'âne bourbonnais,
- les critères de sélection et le règlement des concours de l'association de l'âne bourbonnais (grilles et modalités pour l'examen des animaux, éventuelles épreuves spécifiques).

2) Elle organise la formation des juges pour les épreuves de modèle et allures de l'âne bourbonnais et tient à jour la liste de ceux aptes à juger.

Elle organise les sessions de formation comprenant une partie théorique et une partie pratique avec le jugement de différents animaux de la race âne bourbonnais. En fonction du jugement réalisé par le stagiaire, elle le valide ou non en tant que juge Modèle et Allures.

3) Elle valide la convention établissant les conditions de délégation pour le contrôle de performances mis en œuvre par la SFET, dont le choix des épreuves.

4) Elle valide :

- les épreuves proposées par les autres organisateurs de concours pour l'âne bourbonnais,
- les dates et lieux d'intervention de la commission nationale d'approbation.

b) Rôle du conseil d'administration

1) Le conseil d'administration de l'Association Française de l'Âne Bourbonnais définit, en accord avec la réglementation, les modalités de participation au programme de sélection (droits et obligations des éleveurs mentionnés dans le règlement intérieur de l'association).

2) Il mandate les membres de l'association pour l'organisation des concours d'élevage.

c) Rôle de la commission nationale d'approbation

La commission nationale d'approbation se déplace sur les concours et lieux de rassemblement validés par la commission du livre généalogique afin d'examiner les animaux candidats à la reproduction ou à l'inscription au livre généalogique. Elle valide ou ajourne les demandes.

d) Rôle de l'organisme tiers de contrôle de performances

- 1) La SFET met à disposition de l'Association Française de l'Âne Bourbonnais le site Équidés&Excellence, qui permet :
 - d'inscrire les animaux au contrôle de performances et récolter les frais d'engagement,
 - d'éditer les registres d'élevage des rassemblements,
 - d'éditer les programmes,
 - de récolter, stocker et transmettre les données du contrôle de performance.
- 2) Pour le compte de l'OS, la SFET définit :
 - le tarif de base de la participation au contrôle de performances (Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail),
 - le règlement général des concours organisés dans le cadre du PEJET,
 - le règlement des épreuves de travail, pointage et TTS non spécifiques à la race.
- 3) Pour le compte de l'OS, la SFET forme et suit les officiels aptes à :
 - organiser un concours,
 - présider un jury,
 - juger les épreuves de travail, pointage et TTS.
- 4) Pour le compte de l'OS, la SFET assure les commissions de discipline en cas de litige lié à l'utilisation de son parcours de contrôle de performances.
- 5) Pour le compte de l'OS, la SFET intègre les données de contrôle de performance de la race Âne bourbonnais dans les analyses interraciales réalisées pour le collectif.

III/ Description du contrôle de performances :

a) Vérification d'identité

Avant chaque épreuve, l'identité des animaux est vérifiée par lecture de la puce.

b) Juges

Selon les épreuves, les juges chargés du contrôle des performances sont :

- soit issus du corps d'officiels SFET (voir règlement général des circuits SFET),
- soit formés et validés par l'association française de l'âne bourbonnais (épreuves de modèle et allures).

c) Épreuves

DESIGNATION	ANIMAUX CONCERNES	DESCRIPTION	GRILLE	UTILISATION DES DONNEES
Modèles et allures	-Mâles, femelles et hongres de 1 an, 2 ans et 3 ans -Femelles suitées de 4 à 18 ans -Femelles non suitées de 4 à 10 ans	Présentation en main, à l'arrêt, au pas et au trot. 10 postes évalués par un juge formé par l'OS (chacun noté sur 10 en fonction de l'adéquation au standard de la race)	Grille spécifique Âne bourbonnais*	- Sélection des animaux reproducteurs - Inscription à titre initial - Sélection réalisée par les éleveurs - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Tests de Tempérament Simplifiés	Mâles, femelles et hongres de 1 an	Les animaux sont soumis à 6 tests permettant à un observateur TTS d'évaluer leur tempérament inné : -toisage -sensibilité tactile -test en liberté dans un paddock -faire le tour d'un objet inconnu -marcher sur une surface inconnue -test de soudaineté (ouverture de parapluie)	Grille SFET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Pointage	Mâles, femelles et hongres de 2 ans et 4 ans	32 mesures et 26 postes évalués par un pointeur formé (échelle de 0 à 10 entre deux extrêmes)	Grille SFET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Éducation	Mâles, femelles et hongres de 2 ans	L'animal est soumis à une série de tests : -Monter dans un van ou un camion -Descendre -Rester calme à l'attache quand le meneur s'éloigne hors de la vue -Céder les hanches de chaque côté -Prendre les 4 pieds, les curer, tapoter la sole -Panser partout jusqu'au boulet -Équiper d'un tapis, d'une selle ou d'un surfaix ou d'un bât, sangler -Marcher en main dans le calme (aller /retour sur environ 15 m) -Rattacher et ôter le matériel	Grille SFET**	- Concours épreuve destiné à la sélection des mâles reproducteurs - Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Travail à pieds	Mâles, femelles et hongres de 2 ans	L'attitude de l'animal est évaluée sur un parcours aux longues rênes, au pas, composé des figures suivantes : -Départ piste à main gauche -Arrêt de 10 secondes -Cercle à main gauche (10 mètres de diamètre) -Diagonale et allongement au pas entre 2 portes -Cercle à main droite (10 mètres de diamètre) -Slalom entre 5 cônes à 5 mètres	Grille SFET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation

		-Doublé et ligne droite sur environ 25 m -Arrêt final et salut		
Travail en main	Mâles, femelles et hongres de 2 ans	L'attitude de l'animal est évaluée sur un parcours en main, au pas, composé des obstacles suivants : -Franchissement d'une barrière/porte (ouverture et fermeture) -Reculer en main -Franchissement à travers (rideau rubalise, lanières, branchages...) -Franchissement au sol (bâche, moquette, matelas, bidet...) -Franchissement par-dessus (barres, tronc, contre-haut...) -Test sensoriel : couloir matérialisé 4 m de long à franchir à chaque main, avec source sonore, sirène, parapluie ...	Grille SFET**	- Concours épreuve destiné à la sélection des mâles reproducteurs - Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Épreuve de bât	Mâles, femelles et hongres de 3 ans	L'attitude de l'animal est évaluée sur un parcours en main, au pas, composé des obstacles suivants : -Ouverture, franchissement, fermeture d'une porte ou d'une barrière -Reculer -Franchissement au sol (bâche, matelas, moquette, gué...) -Franchissement par-dessus (hauteur max 40 cm) -Slalom -Chicane ou double U -Bordure maraichère -Talus naturel ou pont artificiel -Immobilité dans un cercle L'animal est équipé d'un bât chargé.	Grille SFET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Épreuve de traction	Mâles, femelles et hongres de 3 ans	L'animal effectue un parcours défini en tirant un traineau chargé : -1 ^{er} chargement : 20 kg -2 ^{ème} chargement : 20 kg -3 ^{ème} chargement 40 kg	Grille SFET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation
Épreuve d'attelage	Mâles, femelles et hongres de 3 ans	L'animal attelé effectue un parcours défini composé des difficultés suivantes : -Arrêt, départ progressif au trot -Cercle à main gauche au trot -Bordure maraichère au trot -Serpentine (4 portes) au trot -Bordure en L au pas -Modification du sol au trot -Reculer 1 foulée -Bordure maraichère au pas -Diagonale avec allongement au trot -Cercle à main droite du pas.	Grille SFET**	- Sélection réalisée par les éleveurs - Utilisation inter-raciale - Orientation - Valorisation - Commercialisation

*Voir règlement des concours

**Voir règlement du PEJET

<https://www.equides-excellence.fr/page/grilles-de-notation>

d) Contrôle des médicaments

Le règlement général des circuits de la SFET prévoit la possibilité de contrôler la médication des animaux en cas de besoin pour garantir la fiabilité du contrôle de performances et le bien-être des animaux. Cependant, aucun contrôle systématique n'est mis en place.

e) Enregistrement et stockage des données

Les données du contrôle de performances sont enregistrées par les juges dans la base de données gérée par la SFET grâce au site Équidés et Excellence.

Les conditions d'utilisation et d'accès à ces données sont spécifiées sur le site Equidés et Excellence dans les mentions légales :

« Traitement des données personnelles

Toutes les informations vous concernant récoltées dans les formulaires disponibles sur ce site sont destinées à notre organisation.

RGPD: Pour modifier ou supprimer les données vous concernant, vous pouvez adresser une demande motivée par email à l'adresse suivante : contact@sfet.fr, merci de joindre un justificatif d'identité à votre demande. »